

COMMUNIQUE DE PRESSE

Besançon, le 9 mars 2023

La communauté professionnelle territoriale de santé CaPaciTÉS Besançon & Métropole est née !

Un nouveau contrat de partenariat engage plus de 200 professionnels de santé aux côtés de l'Agence Régionale de Santé (ARS) Bourgogne-Franche-Comté et de la Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) du Doubs, au service des près de 200 000 habitants du Grand Besançon. La quatrième communauté professionnelle territoriale de santé (CPTS) du département est lancée.

L'Accord conventionnel interprofessionnel (ACI) est signé ce jeudi 9 mars 2023, salle Courbet, à Besançon, entre les professionnels, l'ARS Bourgogne-Franche-Comté et la CPAM du Doubs.

Depuis décembre 2019, ils sont engagés pour faire aboutir cette forme d'organisation des soins à l'échelle de Besançon et de sa métropole et la crise sanitaire des 3 dernières années a accéléré leur volonté de coopérer pour gagner en efficacité.

Objectif principal : améliorer la prise en charge de la santé de la population, en renforçant la coordination interprofessionnelle et en développant des actions partagées entre les acteurs de santé, les intervenants du champ médico-social, mais aussi les usagers et les associations...

La CPTS regroupe déjà plus de 200 adhérents : des professionnels de santé libéraux (médecins généralistes, pharmaciens, infirmiers, kinésithérapeutes, orthophonistes, pédiatres, sages-femmes, pédicure-podologues, psychologues...), des établissements et services (le CHRU, le centre hospitalier de Novillars, les cliniques, le Dispositif d'appui à la coordination/DAC...), la caisse d'assurance maladie, les collectivités territoriales, dont la Ville de Besançon, et les représentants d'usagers. La communauté travaille également en collaboration étroite avec les structures médico-sociales et sociales du territoire.

Trois axes prioritaires

Dans un premier temps, le projet de santé de la CPTS s'organise autour de trois axes prioritaires :

Améliorer l'accès aux soins en facilitant le recours à un médecin traitant

Il s'agit de permettre à toutes les personnes de 16 ans et plus, n'ayant actuellement pas de médecin traitant, d'y avoir accès, en particulier les sujets en situation de fragilité : patients atteints de maladies chroniques et/ou âgés, personnes en situation de précarité. L'objectif est également de faciliter le recours à des soins non programmés, c'est-à-dire sans urgence vitale, mais nécessitant une prise en charge dans les 48 heures.

Organiser le parcours pluriprofessionnel autour du patient

Priorités : le repérage précoce des signes d'insuffisance cardiaque chez les patients de 65 ans et +, ou encore l'amélioration des entrées et sorties d'hospitalisation pour les sujets âgés en assurant une meilleure coordination entre tous les intervenants, notamment chez les personnes en perte d'autonomie.

Développer la prévention

La promotion des dépistages des cancers constitue un enjeu de santé publique majeur, notamment s'agissant du cancer colorectal, avec une participation aux campagnes de dépistage encore trop faible.

En termes de promotion de la santé et de prévention, des liens seront établis avec le contrat local de santé (CLS), qui couvre le même territoire.

D'autres actions seront mises en œuvre, en particulier pour favoriser l'exercice coordonné en équipes pluriprofessionnelles de proximité, et l'attractivité du territoire de la CPTS permettant l'installation de jeunes professionnels de santé dans les meilleures conditions possibles.

Une priorité sera donnée aux quartiers et bassins de proximité les plus en difficulté.

17 CPTS en Bourgogne-Franche-Comté

CaPaciTÉS Besançon & Métropole est la quatrième CPTS sur le territoire du Doubs. Deux autres seront constituées dans le 1^{er} semestre 2023.

Au total, la Bourgogne-Franche-Comté est couverte par 17 CPTS en fonctionnement ; 13 sont en cours de création.

La CPTS CaPaciTÉS Besançon & Métropole, sur un territoire de près de 200 000 habitants, est l'une des deux plus grandes CPTS de la région.

La spécificité et la richesse de la CPTS CaPaciTÉS Besançon & Métropole est sa composition : tous les acteurs de santé, ainsi que les usagers, sont intégrés dans sa gouvernance au sein de collèges décisionnaires.

Contact presse

Lauranne Cournault
Tél : 03 80 41 99 94
Mél : lauranne.cournault@ars.sante.fr

ARS Bourgogne-Franche-Comté
Le Diapason 2, place des Savoirs
21035 Dijon Cedex